

<http://ugtg.org/spip.php?article2774>



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE LYNX SÉCURITÉ

- Expressions - Communiqués -



Date de mise en ligne vendredi 18 juillet 2025

---

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

---

Pointe-à-Pitre, le 16 Juillet 2025

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RELATIF A L'AUDIENCE DE LA SOCIÉTÉ LYNX SÉCURITÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE  
POINTE-A-PITRE

### LYNX SÉCURITÉ EN DANGER : L'UGTG S'OPPOSE À TOUTE LIQUIDATION IMMÉDIATE

Le Secteur de la Sécurité de l'UGTG informe l'ensemble des Agents de sécurité, des donneurs d'ordres, des élus, des autorités publiques et de la population guadeloupéenne qu'une audience cruciale se tiendra ce JEUDI 17 JUILLET 2025 à 9h00 devant le Tribunal de Commerce de Pointe-à-Pitre, dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire de la Société LYNX SÉCURITÉ.

### LE TRAVAIL DES SALARIÉS DE LYNX SÉCURITÉ EST EN DANGER.

Le Secteur de la Sécurité de l'UGTG s'oppose fermement à toute décision de liquidation immédiate sans poursuite d'activité.

Une telle mesure aurait des conséquences dramatiques : plusieurs centaines de salariés risqueraient de perdre leur emploi du jour au lendemain. Ces travailleurs, souvent précaires, assurent pourtant des missions essentielles de protection, de surveillance et de tranquillité publique.

Aujourd'hui, le travail des salariés de la Société LYNX SÉCURITÉ est clairement en danger.

### UNE MISE EN PÉRIL DE SITES VITAUX POUR LA GUADELOUPE !

Au-delà de l'impact social, une liquidation brutale menacerait directement la sécurité de plusieurs sites stratégiques, notamment des OIV (opérateurs d'importance vitale) tels que :

" La Centrale Electrique d'EDF-PEI à Jarry, " Le CHU de Pointe-à-Pitre / Abymes, " Les bâtiments administratifs de la Région Guadeloupe, " Le Conseil Départemental de Guadeloupe, " Ainsi que de nombreux établissements publics, scolaires et hospitaliers.

### UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE DES DONNEURS D'ORDRE

La Société LYNX SÉCURITÉ est aujourd'hui étranglée par le non-paiement de ses prestations par plusieurs donneurs d'ordre, notamment publics. Ces retards de règlement aggravent la situation financière et empêchent tout redressement viable.

L'administrateur judiciaire a indiqué qu'une poursuite d'activités est envisageable si, et seulement si, les donneurs d'ordre s'engagent formellement à régler les factures en souffrance, à minima par des lettres d'engagement écrites.

Faute de quoi, une liquidation pourrait être décidée dès le Jeudi 17 Juillet 2025.

U. G. T. G. Secteur des Agents de la Sécurité

L'UGTG EXIGE :

" Le paiement immédiat des factures dues à la société LYNX SÉCURITÉ, " La poursuite de l'activité, même partielle ou sous reprise, pour garantir la continuité de service, " Le respect des droits des salariés, en particulier le reclassement automatique en cas de changement de prestataire (article L.1224-1 du Code du travail), " La responsabilisation des donneurs d'ordre publics et privés dans cette situation.

### MOBILISATION TOTALE POUR LA DIGNITÉ DES TRAVAILLEURS

L'UGTG appelle à une mobilisation générale des salariés, des syndicats, des familles, des élus et des citoyens.

Nous serons présents à l'audience du JEUDI 17 JUILLET 2025 pour défendre le travail, la dignité et les droits des agents de sécurité.

Nous appelons les médias à relayer massivement cette alerte sociale et sécuritaire.

A pa nou ki déklaré lagè, mé nou ka bat pou travay an nou,  
pou la vi, pou lèspwa !

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE LYNX SÉCURITÉ

---

Pour le Secteur de la Sécurité de l'UGTG,  
Le Responsable du SECTEUR

Loris YEPONDE  
(Contact : 06.90.71.02.32)